



Conseil économique et social

Distr. générale
22 juin 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 25 mai 2023, à 10 heures.

Présidence : M. Chimbindi (Vice-Président) (Zimbabwe)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Dialogue interactif sur le thème : « Déploiement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays à remédier aux problèmes transfrontaliers »

- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et du Programme alimentaire mondial

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies sur le thème : « Promouvoir l'unité d'action pour aider les pays à faire face aux difficultés actuelles »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M^{me} Stoeva (Bulgarie), M. Chimbindi (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite) A/78/72-E/2023/59, A/78/72-E/2023/59/Add.1 et E/2023/62)

Dialogue interactif sur le thème « Déploiement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays à remédier aux problèmes transfrontaliers »

1. **M. El Hillo** (Directeur régional du Bureau de la coordination des activités de développement pour l'Afrique), modérateur, dit que l'objectif du dialogue interactif serait de tirer parti des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement afin d'apporter un soutien stratégique aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces dernières années, on a accordé la priorité aux perspectives sous-régionales et régionales. Les plateformes de collaboration régionale sont en train de recenser les possibilités de renforcement des initiatives transfrontalières, sous-régionales et régionales. Un tel renforcement des équipes de pays des Nations Unies permettrait d'obtenir des résultats plus probants. Les intervenantes et intervenants seraient en mesure d'apporter une bonne perspective sur les progrès enregistrés dans les différentes régions du monde.

2. Le dialogue interactif porterait sur la manière dont le système des Nations Unies pour le développement peut aider les pays à faire face aux défis transfrontaliers et transfrontières liés au développement en leur accordant une priorité absolue ; permettrait de préciser quelles approches innovantes ont été explorées pour tirer parti des nouvelles structures mises en place dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ; identifierait les possibilités et les défis éventuels ; mettrait en relief les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais de plans d'actions sous-régionaux et régionaux ; et définirait comment les États Membres pourraient contribuer à renforcer les capacités régionales du système des Nations Unies pour le développement afin

qu'il puisse relever les défis transfrontaliers et optimiser les possibilités qui s'offrent.

3. **M. Salazar-Xirinachs** [Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], intervenant par visioconférence, dit que la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes font partie du cycle migratoire et qu'en 2020, 15 % de tous les migrants sont originaires de cette région. Les migrations intrarégionales sont également en hausse. En partenariat avec le système des Nations Unies pour le développement, la CEPALC apporte son soutien aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies pour s'attaquer aux causes structurelles des migrations et des déplacements. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en place un conseil consultatif aux fins de l'élaboration du plan de développement intégral pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le sud et le sud-est du Mexique pour faciliter l'exécution d'un tel plan en tant que stratégie à l'échelle du système. Un plan quinquennal de mise en œuvre a été envisagé, comportant 114 projets chiffrés qui se répartissent sur quatre piliers, à savoir : le développement économique ; le bien-être social ; la durabilité environnementale, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; la gestion globale du cycle migratoire. La mise en œuvre au niveau national est en bonne voie et le Guatemala, où les plus grands progrès ont été réalisés, est un pays pilote.

4. Nombre de priorités régionales en matière de développement durable nécessitent aussi des approches transfrontalières dans les domaines d'action, ce qui pourrait favoriser la réalisation synergique de plusieurs objectifs de développement durable. Il est urgent d'agir, car seuls 25 % des objectifs sont en passe d'être réalisés dans la région d'ici à 2030, la réalisation des objectifs fixés étant lente dans 48 % des cas, et accusant un recul dans 27 % des cas. Dans le contexte de la révolution de l'énergie verte, la CEPALC a créé en 2022 un forum permanent de dialogue technique sur l'innovation en matière de lithium, le développement technologique et la création de valeur ajoutée, à la demande de l'Argentine, de la Bolivie et du Chili. La CEPALC coopère avec des entités publiques comme privées dans le cadre de cette plateforme, qui a permis la coopération régionale, l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et la tenue de discussions sur les nouvelles technologies et l'innovation appliquée à la production. L'adhésion récente de l'entreprise d'État « Lilio para México » (lithium pour le Mexique) souligne l'intérêt qu'il y a à renforcer ces initiatives transfrontières en

faveur de stratégies de durabilité porteuses de transformation.

5. La CEPALC promeut également une initiative sous-régionale de financement de l'action climatique pour répondre aux vulnérabilités et aux besoins de financement particuliers des petits États insulaires en développement des Caraïbes, dont beaucoup ne satisfont pas aux critères habituels qui régissent l'architecture financière internationale. Le Fonds de résilience des Caraïbes proposé garantirait le financement du développement par le biais des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. En ce qui concerne le commerce international et l'intégration économique régionale, la CEPALC encourage activement l'intégration économique transfrontalière afin de favoriser la diversification de la production, les nouveaux investissements dans les secteurs stratégiques, l'emploi et la résilience. Œuvrant aux côtés des instances d'intégration régionale et d'autres commissions régionales, la CEPALC a mis sur pied une enquête biennale consacrée à la facilitation du commerce qui soutient les initiatives visant à accélérer le mouvement transfrontières des marchandises.

6. La CEPALC aide l'Alliance du Pacifique à améliorer le commerce des services, à intégrer l'égalité des genres dans les politiques commerciales et à cartographier les liens de production transfrontaliers, comme elle l'a fait pour la Communauté andine, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et le Marché commun d'Amérique centrale. Outre la collaboration qu'elle entretient avec des organisations régionales et sous-régionales sur ces questions et sur d'autres, la CEPALC a mis à jour l'architecture régionale du système des Nations Unies pour le développement afin de faciliter l'accès des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux et des équipes de pays des Nations Unies aux biens publics régionaux et aux connaissances spécialisées, lorsqu'ils entreprennent de porter remède aux lacunes qui entravent la réalisation des objectifs du développement durable. Lors du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable qui s'est tenu récemment, les États Membres ont reconnu et salué les efforts visant à exploiter les ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement en vue de concourir à la réalisation du Programme 2030 et de renforcer l'action nationale en faveur du développement durable.

7. **M^{me} Eziakonwa-Onochie** [Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique)], intervenante, dit que l'incertitude, la volatilité, les crises multiples et le recul

du multilatéralisme et de la solidarité entravent le développement socio-économique du continent africain, qui subit le contrecoup des défis que représentent notamment l'inflation, la dette, les inégalités et la pauvreté. À un moment où un financement accru du développement est indispensable, le paiement à effectuer au titre du service de la dette extérieure en 2023 devrait dépasser 22,3 milliards de dollars. Les exportations africaines se sont contractées et l'aide publique au développement s'est tarie. Le coût des emprunts pour de nombreux pays africains est monté en flèche, en grande partie à cause de notations de crédit biaisées. Dans ce contexte, le système des Nations Unies pour le développement continue à mettre l'accent sur les approches de développement qui renforcent la résilience et assurent les intérêts de l'Afrique. L'objectif est de faire en sorte que le continent ne soit plus jamais pris au dépourvu face à des situations d'urgence en matière de développement telles que celles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la guerre en Ukraine. Cette approche s'aligne résolument sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, qui, s'ils sont rigoureusement mis en œuvre, aideront le continent à mieux faire face aux chocs éventuels et à accroître la prospérité partagée et la durabilité.

8. En conséquence, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique est une architecture vitale qui placera le système des Nations Unies pour le développement en position de force. Outre ses coalitions conjoncturelles et thématiques, la Plateforme s'attache à traiter les questions transfrontières et transfrontalières et à veiller à ce que les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents disposent du soutien nécessaire pour accompagner les pays sur la voie du développement. Des approches régionales s'avèrent indispensables dans les domaines des changements climatiques, du commerce et de l'intégration régionale, des migrations, des données et des statistiques, et du soutien aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, car la solidité des perspectives de développement pour chaque pays contribuera invariablement à la solidité des perspectives sous-régionales et continentales. Un accent particulier doit être mis sur les pays les plus en retard. La Plateforme utilise donc les réseaux de savoirs régionaux et les ressources régionales afin d'appuyer les activités entreprises au niveau national et d'infléchir les actions transfrontières, en fournissant une perspective comparative de l'élaboration des politiques au niveau national.

9. Une coalition conjoncturelle et thématique a été mise en place qui vise à assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et à accélérer la transformation et la diversification économiques sans exclusive, sous la direction de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du PNUD et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Cette coalition appuie la promotion des politiques de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), tant au niveau régional que national. Un marché unique favoriserait une prospérité pour tous sur l'ensemble du continent, et il importe donc de renforcer les stratégies nationales de mise en œuvre, de fournir des supports de connaissances et une assistance technique, en particulier à l'intention des femmes et des jeunes, d'aider les pays à accélérer leur préparation à la mise en œuvre et d'intégrer la ZLECAf dans les plans nationaux de développement. L'Union africaine a d'ailleurs choisi l'intitulé « Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf » comme thème pour 2023, afin de traduire toute l'importance qu'elle accorde à cette question.

10. Un soutien est également prévu dans le domaine du financement de l'action climatique, et une approche fondée sur les potentialités a été adoptée dans le domaine de l'innovation, ouvrant la voie à une multiplicité de changements transformateurs. Les nouvelles technologies seraient essentielles pour tirer parti de ces possibilités de transformation. L'Union africaine est très active dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Toutefois, certains défis subsistent et les organismes des Nations Unies continuent d'opérer à l'intérieur des frontières et non au-delà des frontières nationales. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement et les institutions des Nations Unies étant centrés sur un seul pays, il est particulièrement difficile d'adopter des méthodes de travail et des structures transfrontières. Les États Membres devraient tenir compte de l'approche régionale. La capacité à décider de son sort est primordiale et le système des Nations Unies pour le développement ne devrait plus se contenter de déverser des idées sur le continent sans tenir compte de l'expertise locale en matière de développement ou d'une gamme de solutions innovantes qui ne demandent qu'à être exploitées. Les Africains devraient être encouragés à prendre en main leur propre destin.

11. **M. Mar Dieye** (Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel), intervenant par visioconférence, dit que le déploiement des ressources des Nations Unies pour traiter les questions transfrontalières et transfrontières dans une région comme le Sahel revêt une importance cruciale pour les

pays de programme. Alors que les tendances mondiales et régionales deviennent de plus en plus transnationales et transfrontières, les politiques et les réponses programmatiques tendent à être de plus en plus centrées sur les pays, n'ayant qu'une faible portée au niveau des frontières en raison d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et de systèmes de gouvernance excessivement centripètes. Cette situation constitue un obstacle considérable à la territorialisation des politiques publiques et conduit à des espaces non gouvernés ou sous-gouvernés au niveau transfrontalier, ce qui peut se traduire par de faibles niveaux de développement humain et peut entraîner différents types de crises. La stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel crée un cadre permettant de résoudre ce problème. L'inventaire le plus récent des activités mises en œuvre par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la région montre que 44 % des portefeuilles de programmes abordent les questions transfrontalières. Si cette évolution est louable, dans une région où le produit intérieur brut (PIB) par habitant et le PIB par kilomètre carré sont faibles, l'ampleur du défi exige l'expansion et le déploiement à grande échelle des programmes transfrontaliers et transfrontières, grâce à des ressources financières considérablement accrues et bien territorialisées, assorties d'engagements pluriannuels.

12. Le système des Nations Unies pour le développement au Sahel prend un certain nombre de mesures à cette fin. Il veille à ce que tous les instruments politiques et programmatiques des équipes de pays des Nations Unies intègrent les dimensions transfrontalières, régionales et transnationales, s'il y a lieu. Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la région a forgé le concept de « coordonnatrices et coordonnateurs résidents sans frontières et coordonnatrices et coordonnateurs résidents au-delà des frontières » pour illustrer et mettre en avant l'idée que les programmes des Nations Unies devraient prendre en compte les dimensions transfrontalières et transfrontières. D'ici la fin de l'année, les cadres stratégiques et les programmes de pays des dix nations que recouvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel intégreront cette dernière et, ce faisant, relèveront efficacement les défis transfrontaliers, régionaux et transnationaux. Grâce à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à la mise en œuvre de la stratégie intégrée, la pratique qui consiste à concevoir et à mettre en œuvre des programmes faisant intervenir plusieurs organismes, donateurs et pays a été développée, afin de relever les défis sous-régionaux et transfrontaliers.

13. Une série de programmes d'accélération des objectifs de développement durable ont été lancés dans les secteurs des systèmes alimentaires, de l'eau et de l'industrialisation, étant donné qu'une approche régionale de ces domaines d'intervention prioritaires est le seul moyen de réaliser la transformation structurelle indispensable des économies interconnectées de la région. Une série innovante d'analyses prédictives du Sahel a été développée pour guider l'élaboration de politiques et de programmes anticipatifs dans la région, en tenant compte de l'évolution des tendances à long terme telles que les changements climatiques et la dynamique des populations, qui ont un caractère mondial et transfrontalier. En outre, toute lutte efficace contre les défis multiformes du monde moderne, au nombre desquels figure la criminalité transnationale organisée, suppose le recours aux systèmes d'information, dont le rôle central est indéniable. C'est pourquoi une base de données stockant des informations sur le trafic d'armes, les migrants, les produits médicaux, les produits pétroliers et les minéraux a été mise au point, et s'accompagne de la publication de plusieurs évaluations de la menace que fait planer la criminalité transnationale organisée, sous la direction de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ces évaluations ont mis au jour une économie de la traite des êtres humains inquiétante qui ne cesse de croître, et qui constitue un « angle mort » considérable dans les statistiques relatives aux comptes nationaux, d'où la difficulté d'y remédier par les moyens de lutte habituels.

14. Les supports de connaissances inédits qui sont élaborés dans le cadre de la stratégie intégrée devraient continuer d'orienter les réponses programmatiques et les mesures prises, permettant à l'ensemble des parties prenantes et partenaires régionaux d'améliorer les actions préventives. Les questions transfrontalières et transfrontières devraient être au cœur des politiques et des programmes visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans la région. Pour être efficaces, ces politiques et programmes doivent bénéficier d'un plus large soutien qui s'étalera sur le long terme. Les cadres régionaux, tels que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, doivent être financés de manière adéquate afin de permettre une riposte collective plus exhaustive, intégrée, cohérente, ciblée et efficace.

15. **M^{me} Sekkenes** (Coordonnatrice résidente pour la République démocratique populaire lao), intervenant par visioconférence, dit qu'en 2021, le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Népal ont tous fait partie des pays dont le reclassement a été

recommandé. En raison des défis posés par la pandémie de COVID-19, une période de cinq ans, qui a été légèrement prorogée, a été convenue afin de permettre à chaque pays de mettre au point et de planifier la transition de la phase des mesures de soutien international établies pour les pays les moins avancés à celle qui consiste à saisir les nombreuses opportunités qui accompagnent le passage à la catégorie supérieure. Compte tenu des déficits de financement de ces pays et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la transition devrait se faire sans heurt et devrait permettre à chaque pays de poursuivre la dynamique de développement qui l'a amené au seuil du reclassement et d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit toutefois d'un exploit difficile, car la sortie de la catégorie des pays les moins avancés a des incidences sur les relations commerciales, les conditions d'emprunt, les dispositions juridiques et l'éligibilité aux subventions, entre autres. Il est donc indispensable de mobiliser des ressources, de renforcer les capacités, d'améliorer les connaissances, de faire œuvre de sensibilisation et d'information, de promouvoir les partenariats et de suivre les progrès réalisés.

16. L'expertise technique susceptible d'aider les pays à relever ces défis est disséminée dans le monde entier et dans maints services du système des Nations Unies pour le développement. Les connaissances techniques clés se trouvent aux sièges mondiaux, dans les centres régionaux ou dans des entités hautement spécialisées. Ces entités pourraient fournir un soutien programmatique au niveau national et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pourrait fournir un soutien sous forme de jumelage. Les Gouvernements des pays les moins avancés ont été chargés de rationaliser l'ensemble de l'expertise et du soutien disponibles. Bien que ces États disposent de capacités limitées, il leur est demandé de collaborer avec de multiples organismes des Nations Unies et de se familiariser avec divers processus de gestion du développement, à travers l'ensemble des dispositifs d'appui. En dernière analyse, l'efficacité de l'aide fournie se rapportant à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés n'a pas été optimale, et une intégration plus poussée est indispensable afin de garantir la combinaison de politiques qui seront à même de relever les défis multidimensionnels futurs.

17. Toutefois, la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la création ultérieure de postes de coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de bureaux de pays indépendants et habilités ont modifié la manière dont cette dispersion affectait les pays en phase de transition. En reconnaissant les opportunités

uniques dont le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Népal peuvent se prévaloir, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de ces pays sont en mesure de négocier et de soutenir la collaboration intergouvernementale, ayant pour point d'ancrage la coordination du développement au niveau national, et d'exploiter l'appui spécialisé provenant des ressources mondiales et régionales. Des capacités en matière de données ont été mobilisées pour soutenir l'élaboration de stratégies de transition se faisant sans heurt et le dialogue Sud-Sud. L'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt contribue à appuyer les priorités nationales, en collaboration avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En outre, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a été mise à contribution pour faciliter l'accès à l'expertise régionale.

18. Compte tenu du paysage financier, du contexte de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et de l'aggravation de la crise, les économistes jouent un rôle essentiel au sein des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Un appui plus efficace et plus intégré de la part de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement est fourni, dans le cadre de la nouvelle génération de plans-cadres de coopération. Grâce au processus piloté par les pays, un soutien adapté et cohérent de l'ensemble du système a été mis en place afin de concrétiser dans les faits la vision du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, en vue d'impliquer ces pays.

19. **M. Vongnorkeo** (République démocratique populaire lao) dit qu'il sera difficile de mettre en œuvre la Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés à la suite de son adoption. L'intervenant souhaite savoir comment les ressources régionales et mondiales du système des Nations Unies pour le développement pourraient être mises à contribution de manière cohérente et fiable et viendraient appuyer les activités des équipes de pays des Nations Unies, qui sont dirigées par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Secrétaire général a souligné que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés devrait être considérée comme une récompense et non comme une punition. À cet égard, de plus amples informations sur ce qui pourrait être fait afin de garantir l'allocation de ressources suffisantes permettant de favoriser la sortie de la catégorie des pays les moins avancés seraient appréciées.

20. **M^{me} Pindera** (Canada) dit que les préoccupations d'ordre transfrontalier telles que les changements climatiques et les migrations sont absolument essentielles car elles servent à éclairer l'élaboration des cadres nationaux, aident à surmonter les défis du développement durable et abordent les problèmes indissociables que sont l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. La délégation canadienne apprécie particulièrement la suggestion selon laquelle les équipes de pays des Nations Unies devraient être considérées comme ayant un caractère transnational, ce qui reflète ses inquiétudes face aux défis qui entraveraient la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, il convient d'expliquer plus en détail comment l'analyse commune de pays a éclairé les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de permettre aux équipes de pays des Nations Unies de se concentrer non seulement sur les défis, mais aussi sur les priorités et les opportunités.

21. **M^{me} Tarnutzer** (Observatrice pour la Suisse) dit que les perspectives régionales sont les bienvenues, car elles permettent d'apprécier à leur juste valeur les défis et les opportunités en matière de renforcement de la coopération transfrontières et régionale. Le Bureau de la coordination des activités de développement devrait donner suite aux recommandations de l'évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne, à savoir procéder à une évaluation des besoins au sein des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires, afin de préciser le rôle que jouent les équipes régionales auprès des plateformes de collaboration régionale et d'accroître leur prise en main et leur impact. L'évaluation mentionne également l'absence éventuelle, au niveau régional, d'incitations en faveur d'une collaboration entre les entités des Nations Unies et les chaînes de responsabilité parfois floues qui existent entre le Bureau de l'appui au développement et les entités régionales. Les points de vue des intervenantes et intervenants sur ces défis seraient les bienvenus.

22. **M. Salazar-Xirinachs** (Secrétaire exécutif, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)), s'exprimant par visioconférence, dit que la dette et la marge de manœuvre budgétaire sont des questions dont l'importance n'échappe à personne, tout comme les incidences du fardeau du service de la dette pour de nombreux pays, en particulier les pays à revenu intermédiaire, une catégorie à laquelle appartient la majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Si des progrès considérables ont été accomplis en matière de restructuration de la dette en

faveur des pays les moins avancés, presque rien n'a été fait pour les pays à revenu intermédiaire. À la demande du Secrétaire général, la CEPALC a récemment publié une étude comprenant une analyse de la marge de manœuvre budgétaire et de la situation d'endettement des pays d'Amérique latine. L'étude, menée en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED, a également examiné des propositions de réforme concernant certains aspects de l'architecture financière internationale. Elle s'efforce d'accroître l'attention qu'accorde l'ensemble du système de développement à ces questions et détaille comment les pays d'Amérique latine paient des intérêts considérables sur leur dette, qui s'échelonnent entre 2 % et 5 % (ou presque) du PIB. Elle montre également comment une réforme budgétaire menée à bien en Colombie a réussi à mobiliser 1,5 % du PIB. Compte tenu de ces résultats, toute initiative dans le domaine de la dette pourrait avoir un impact équivalent, voire supérieur. La capacité à dégager des marges de manœuvre budgétaire qui faciliteront les investissements dans les objectifs de développement durable suppose une mobilisation à la fois interne et externe de la plupart des pays.

23. Lors du récent Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, sept initiatives porteuses de transformation ont été proposées pour accélérer la réalisation des objectifs. Une telle accélération serait cruciale car elle permettrait de stimuler la croissance dans cette région, qui a, jusqu'ici, été très faible. La plupart des initiatives concernent des domaines couverts par des coalitions thématiques, notamment le tourisme durable, la transformation numérique, l'intégration économique régionale, la « société des soins », la transition énergétique et les industries connexes, ainsi que l'exportation de services modernes. Le système des Nations Unies pour le développement intervient également dans nombre de ces domaines, en accord avec les transitions indispensables que les initiatives susmentionnées cherchent à promouvoir.

24. **M^{me} Eziakonwa-Onochie** [Administratrice assistante et Directrice régionale pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dit que la Région Afrique a adopté une initiative qui réaffirmait les liens étroits entre paix régionale, sécurité, développement et action humanitaire. Ce type d'initiatives est facilité par l'existence de bureaux politiques qui se concentrent sur les questions liées à la paix et à la sécurité. Une « passerelle » a été établie entre ces bureaux politiques, les équipes de pays des Nations Unies et la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique. Une coalition

thématique sous-régionale supplémentaire a été créée dans la région de la Corne de l'Afrique, ainsi qu'un Bureau du Secrétaire général qui couvre la région au niveau politique. En conséquence, des informations ainsi que des documents d'analyse ont été échangés afin d'alimenter l'élaboration de plans-cadres de coopération. Des synergies ont été utilisées pour tirer parti de l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies et du système des Nations Unies pour le développement afin d'éclairer la conception et la planification des programmes au niveau politique ou en matière de sécurité.

25. **M. Mar Dieye** (Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel), s'exprimant par visioconférence, dit que les coalitions axées sur les opportunités rassemblent tous les cadres régionaux, tels que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et d'autres cadres. La région du Sahel fait appel à cette stratégie afin d'orienter toutes les interventions. Lorsque les organismes présentent leurs programmes aux conseils d'administration, il est indispensable qu'ils y intègrent pleinement les programmes des autres organismes. Lorsque ce n'est pas le cas, ces organismes ont été invités à revoir leurs programmes. Dans la région du Sahel, les programmes sont intégrés et regroupés dans une « banque de programmes ». Une partie du problème tient au fait que très souvent les donateurs ont tendance à privilégier certains organismes et à financer tel ou tel volet de programme, fonctionnant ainsi en vase clos. S'agissant du Sahel, les donateurs devraient accorder leur appui à des programmes plus intégrés, notamment ceux qui ont été présentés par divers organismes.

26. **M^{me} Sekkenes** (Coordonnatrice résidente pour la République démocratique populaire lao), s'exprimant par visioconférence, dit que, jusqu'ici, le travail entrepris afin de susciter le soutien des composantes régionales et mondiales du système des Nations Unies pour le développement en faveur de l'élaboration de stratégies de transition se faisant sans heurt a commencé à montrer ce qu'il était possible d'accomplir. Toutefois, la véritable pierre de touche consistera à maintenir l'élan tout au long du processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable fournissent la structure formelle des interventions des Nations Unies et fixent les règles et les responsabilités des différentes parties du système, y compris celles des organismes non résidents. Il importe d'énoncer clairement les attentes en matière d'intervention, tant dans les plans-cadres de coopération globaux que dans les plans de travail conjoints qui ont été établis aux fins de mise en œuvre, afin d'être en

mesure de planifier et de fournir une aide appropriée dans les pays et d'un pays à l'autre. Les mises à jour annuelles de l'analyse commune de pays étayent les programmes de travail annuels.

27. Au niveau national, la gestion réussie d'un processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés nécessiterait l'utilisation efficace de toutes les ressources publiques, privées, nationales et internationales disponibles. Les cadres de financement nationaux intégrés fournissent une approche structurée pour déterminer la meilleure façon de procéder. Une coordination efficace du développement multipartite, placée sous la houlette des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, pourrait être un complément précieux au processus de mise au point du reclassement, les pays les moins avancés passant d'une situation de dépendance à l'égard du soutien international à un financement plus diversifié et durable des objectifs de développement durable. Dans le cadre de la réforme, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont déjà fait la preuve de leur utilité en assurant la coordination avec les équipes de pays des Nations Unies et en mobilisant les ressources mondiales et régionales au profit des processus et priorités nationaux. Cette expérience pourrait servir de modèle aux pays qui s'appêtent à passer à l'étape suivante, à savoir celle du reclassement, tout en contribuant à régler d'autres questions stratégiques essentielles, même celles qui n'ont pas nécessairement un caractère transfrontières ou transfrontalier. La facilitation d'un dialogue technique encadré et la présence de groupes d'appui des pairs se sont avérées être une approche efficace.

28. Les méthodes utilisées dans l'attribution des ressources sont déterminantes si l'on souhaite obtenir des résultats similaires. Le « regroupement des fonds » a modifié de fond en comble les incitations à la coopération et a renforcé le rôle de chef de file des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les évaluations indépendantes de la récente programmation conjointe en République démocratique populaire lao ont conclu que les obligations au titre des programmes conjoints du Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées étaient considérées comme un atout important et garantissaient une meilleure collaboration interinstitutions que celle adoptée dans le cadre d'autres approches de la programmation conjointe.

29. **M. El Hillo** (Directeur régional du Bureau de la coordination des activités de développement pour l'Afrique) dit que la mise à jour annuelle de l'analyse commune de pays est un pas dans la bonne direction. Dans certains pays, cependant, les choses progressent encore plus rapidement, et il importe au plus haut point

de procéder à des contrôles réguliers et de mettre à l'essai les hypothèses de manière continue et plus fréquente. La situation au Soudan, par exemple, a surpris de nombreuses personnes et appelle à une plus grande régularité dans la vérification des hypothèses. Les recommandations relatives au rôle que jouent les antennes régionales du Bureau des services de contrôle interne occupent une place prépondérante dans les discussions en cours sur le Bureau de l'appui au développement.

30. **Le Président** dit que la question de la notation de crédit devrait être examinée, étant donné que la notation d'un pays peut affecter son développement ainsi que l'analyse des risques d'une région tout entière. Les nouveaux modèles de financement ont tendance à se concentrer principalement sur les régions comme point de départ, et l'Organisation des Nations Unies devrait trouver un moyen de remédier à cette pratique. L'intervenant se demande s'il existe un mécanisme régional qui puisse assurer la coordination entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de divers pays d'une même région. Pour surmonter les problèmes que posent les frontières physiques, des programmes tels que celui du poste frontière unique pourrait être financé pour faciliter la circulation des marchandises et des services. La technologie pourrait également contribuer à supprimer certains des obstacles liés aux frontières physiques. L'Afrique est un continent d'opportunités qui est prêt à coopérer avec tous les partenaires potentiels. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour transformer l'état d'esprit des Africains et de leurs partenaires en vue de réformer l'image du continent et de mieux exploiter ses ressources. Le paradoxe qui consiste à être en présence d'un continent très riche où vivent des populations très pauvres doit céder la place à une réalité différente, où toutes et tous peuvent tirer parti de la richesse existante. La formulation de programmes en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement devrait être transposée au niveau national et incorporer les dimensions régionales et transfrontières. Une approche commune des problèmes faciliterait les interventions des organisations et entités internationales.

b) Rapports des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et du Programme alimentaire mondial (E/2022/35 et E/2023/36)

Dialogue interactif avec les chefs de secrétariat des fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies sur le thème « Promouvoir l'unité d'action pour aider les pays à faire face aux difficultés actuelles »

31. **M. Rae** (Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies), modérateur, dit que le développement durable a été battu en brèche par de multiples crises et que les objectifs de développement durable étaient loin d'être atteints, et ce, pour plusieurs raisons. Il y a une responsabilité commune qui consiste à maintenir une ambition partagée, en l'occurrence renforcer les politiques et les programmes qui permettront d'atteindre ces objectifs. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/78/72-E/2023/59](#)) montre que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a abouti à des résultats. Il maintient le rythme des réformes et réalise des progrès constants pour répondre aux mandats que lui confient les États Membres. Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies jouent un rôle essentiel au niveau mondial en œuvrant aux côtés de leurs propres conseils d'administration et en soutenant l'ensemble des activités du système. Ils veillent également à ce que les programmes et les politiques s'alignent sur les intérêts communs et ont informé les membres du personnel de l'importance qu'il y avait à prêter leur concours aux équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

32. Cette session sera l'occasion d'explorer les moyens par lesquels le système pourrait améliorer sa capacité d'intervention, renforcer ses synergies pour répondre aux besoins et aux priorités des pays, en vue d'optimiser l'incidence des efforts collectifs déployés par les pays en question. Il a fallu éliminer les doubles emplois, relever les défis constants que pose le système et tirer pleinement parti des compétences et des capacités des organismes concernés. Les discussions porteront sur la manière dont les entités du système

aident les pays à intégrer la prise en compte des trois dimensions clés du développement durable. Des exemples de collaboration entre les piliers et entre les organisations, dans le cadre de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, seraient les bienvenus.

33. **M^{me} Mizutori** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), intervenant par visioconférence, dit que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est un membre relativement nouveau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qu'il a rejoint en 2018, avec en toile de fond l'impact de l'urgence climatique et de toutes les autres catastrophes sur le développement durable des pays. En raison des effets potentiellement dévastateurs que peuvent avoir les catastrophes sur le développement, le rôle du Bureau au sein du Groupe est de veiller à ce que les risques de catastrophe soient intégrés dans l'ensemble des processus décisionnels et des activités d'investissement énoncés par le système des Nations Unies pour le développement en faveur des États Membres.

34. Les travaux du système à cet égard sont guidés par le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development ». Ce document a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en 2016 et a été reconnu dans la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience se réunit chaque année pour adopter des recommandations transversales en vue d'une mise en œuvre collective, et s'est réuni la semaine précédente pour délibérer sur une série de recommandations qui guideraient l'ensemble du système dans la mise en œuvre de la résolution [77/289](#) de l'Assemblée générale sur la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

35. Cette structure permet au système de trouver des points de convergence autour de la mise en commun de directives visant à stimuler une réduction des risques de catastrophe inclusive, à renforcer la gouvernance des risques, à accélérer la programmation tenant compte des risques et à perfectionner les systèmes d'alerte précoce multidangers, dans le but de garantir que tous les efforts

déployés aux niveaux national et régional tiennent compte des risques et permettent d'atteindre les objectifs de développement durable. Alors que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes n'a aucune présence, sinon une présence négligeable au niveau national, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents tel que réformé permet d'apporter un soutien aux pays. Le Bureau coopère avec les équipes de pays des Nations Unies, qui sont placées sous la conduite des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin d'intégrer sans réserve la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans la conception et la révision de l'analyse commune de pays, ainsi que dans la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La réduction des risques de catastrophe figure maintenant dans de nombreux plans-cadres de coopération, et vu qu'il a signé 40 de ces plans-cadres, le Bureau fait désormais partie des équipes de pays des Nations Unies concernées et est en mesure d'apporter un soutien logistique direct à la mise en œuvre.

36. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes apporte également son concours au renforcement des capacités au niveau national par le biais de programmes de formation dans des domaines tels que le calcul des pertes et préjudices liés aux catastrophes et le renforcement de la réduction des risques de catastrophe dans des situations d'urgence humanitaire ou de fragilité. Bien que la charge de travail du Bureau, qui est relativement modeste, se soit alourdie, une prise de décision tenant compte des risques s'impose et bénéficie de l'appui sans réserve de bon nombre de coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La plupart d'entre eux ont confirmé que ces dernières années, les équipes de pays des Nations Unies avaient apporté un appui aux capacités nationales et prêté leur soutien dans le cadre d'approches stratégiques intégrées en vue de renforcer la résilience aux catastrophes et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Il est donc essentiel d'améliorer le fonctionnement du Bureau au sein du système des Nations Unies pour le développement.

37. **M^{me} Russell** [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], intervenante, dit que nombre de pays, de par le monde, font face à de multiples défis que le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 se propose de relever en définissant une vision institutionnelle qui améliorera la situation des enfants et leur permettra d'exercer leurs droits. Le Plan sert également de plan de campagne pour aider les pays à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Au

niveau national, ce travail est mis en œuvre par le biais des programmes de pays de l'UNICEF, et ses résultats s'alignent sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les priorités nationales définies par les Gouvernements. Les progrès sont évalués à l'aide de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et l'UNICEF est tenu de rendre compte de ces progrès par le biais de son Conseil d'administration, auquel il fait rapport plusieurs fois par an.

38. L'UNICEF s'engage à veiller à ce que ses programmes puissent produire des résultats tangibles en faveur des enfants. Il revoit périodiquement ses méthodes de travail afin d'identifier les points à améliorer et a officialisé son initiative relative à l'Équipe technique centrale, qui vise à renforcer la qualité de ses programmes dans tous les contextes nationaux. L'UNICEF est en train de renforcer ses capacités en utilisant des équipes virtuelles aux fins de réunir des experts techniques et de mettre en commun les pratiques exemplaires et les connaissances techniques engrangées par le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Il a mis au point un module de gestion des programmes de pays qui fournit des directives visant à assurer le plein alignement des plans de l'UNICEF sur les plans-cadres de coopération, les objectifs de développement durable et les plans nationaux. Cette approche stratégique de la gestion du cycle de planification des programmes et de gestion des résultats permettent également de mieux répondre à des contextes qui ne cessent d'évoluer ainsi qu'aux besoins spécifiques des pays.

39. **M. Moreira da Silva** [Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)], intervenant, dit que les pays en développement ont été touchés de manière disproportionnée par de multiples crises. L'interdépendance entre les pays et le caractère pluridimensionnel de ces crises sont devenus plus évidents que jamais. Des lacunes ont été constatées dans les domaines de l'élaboration des politiques, du financement et des capacités de mise en œuvre. Dans ce contexte, l'UNOPS a récemment présenté son nouveau plan stratégique révisé pour la période 2022-2025 pour approbation par son Conseil d'administration. Le Bureau revient à son mandat initial, qui consiste à renforcer les capacités de mise en œuvre de ses partenaires afin de contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines du climat, de l'énergie et de la santé. La cohérence entre l'action humanitaire, les activités de développement et les efforts de paix sera assurée,

puisque l'UNOPS est particulièrement bien placé pour œuvrer simultanément dans ces trois dimensions, 70 % de ses activités étant menées dans un contexte fragile. Il ne participe pas à des activités où d'autres organismes disposent d'un mandat précis, tels que la réduction des risques liés aux investissements, le financement mixte ou les investissements à impact social et environnemental. L'UNOPS refuse de prendre part à tout projet qui ne contribuerait pas à la réalisation des objectifs de développement durable ou qui risquerait d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre alors qu'il existe d'autres solutions.

40. En ancrant ses contributions à la réalisation des objectifs de développement durable et à la promotion d'initiatives en faveur de l'action climatique dans son nouveau cadre de résultats, l'UNOPS aura à répondre de son impact sur les objectifs par le biais des activités d'achat, de la gestion des infrastructures et de la gestion des projets. Il adopte des approches de plus en plus intégrées qui reconnaissent les liens entre les différentes dimensions du développement durable. Ses outils analytiques et son assistance technique sont en cours d'amélioration grâce à de nouvelles initiatives telles que les évaluations des contextes et des opportunités en matière d'infrastructures et d'avis de marché au niveau national, qui permettront d'identifier les principaux défis auxquels les pays se heurtent en matière de passation de marchés et d'infrastructures. Ces évaluations constitueraient un élément central de l'engagement de l'UNOPS dans les bilans communs de pays qui orientent l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

41. **M^{me} Russell** [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que l'intégration revêt une importance cruciale quant à la manière dont les entités des Nations Unies apportent une assistance aux pays. L'aide qu'apporte l'UNICEF à d'autres organismes en matière d'intégration des trois dimensions du développement durable est une composante critique de ses activités. Cette intégration est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable et constitue le seul moyen de répondre aux besoins des enfants desservis par le Fonds. L'UNICEF, aux côtés des organisations qui lui sont apparentées, aide plus de 100 pays à intégrer ces dimensions dans leurs plans et budgets nationaux de développement. Cette assistance comprend une nouvelle approche de la planification et de la gestion des programmes de pays, qui établit des liens étroits entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, en mettant l'accent sur la mise en œuvre d'un changement systémique. L'approche intégrée des

interventions en cas de catastrophe et du développement à long terme contribue à lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

42. Les cadres de financement nationaux intégrés permettent aux équipes de pays des Nations Unies d'aider les Ministères des finances de 86 pays à élaborer des stratégies de financement qui tiennent compte des trois dimensions du développement durable. L'UNICEF coopère avec l'Organisation internationale du Travail, le PNUD et d'autres partenaires dans le cadre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes, lancé par le Secrétaire général. Cette initiative vise à accélérer l'accès à la protection sociale pour toutes les familles et tous les enfants vulnérables dans le monde. Sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de nombreux pays s'emploient à élaborer des feuilles de route nationales dont l'objectif est de réunir les organismes de façon à réaliser les ambitions de l'Accélérateur mondial. En outre, l'UNICEF fait partie de la stratégie sur le développement urbain durable applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Aux côtés d'autres organismes, dont le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF aide plus de 100 pays à renforcer la gouvernance locale en faveur des enfants et les programmes axés sur les zones urbaines, en mettant particulièrement l'accent sur les quartiers de taudis et les établissements informels. Il est indéniable que seules des communautés résilientes et inclusives sont à même de garantir un développement durable pour les enfants. L'UNICEF est présent dans la plupart des pays et prend très au sérieux son rôle de coordination et sa responsabilité en matière de développement.

43. **M. Moreira Da Silva** [Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)] dit que l'UNOPS exerce ses activités dans 85 pays et a réalisé plus de 1000 projets en 2022, pour un montant total de 3,5 milliards de dollars. Il est donc présent dans de nombreux pays, ce qui est assez unique en soi, car cette présence est liée à la demande ainsi qu'à l'exécution des projets. L'UNOPS travaille en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et d'autres organismes, et son approche n'est ni programmatique ni thématique. Il agit en tant qu'organisme d'exécution qui prête son concours aux Gouvernements et à d'autres entités qui disposent de l'expertise requise, d'orientations stratégiques claires et de mandats programmatiques bien définis, tout en n'ayant aucune présence physique dans les pays.

44. Sur fond d'adaptation aux changements climatiques, l'UNOPS, en partenariat avec le

Programme des Nations Unies pour l'environnement, a élaboré un plan d'action au Ghana en vue de recenser les besoins en infrastructures résistantes au climat. Les liens qui unissent infrastructures, objectifs de développement durable et climat se trouvent confirmés par le fait que 92 % de toutes les cibles liées aux objectifs dépendent des infrastructures et que 79 % de toutes les émissions sont liées aux infrastructures. L'approche mondiale en matière d'infrastructures doit donc être radicalement modifiée si l'on veut atteindre les objectifs, et en particulier les objectifs liés au climat. Cela se fera en partenariat avec les organismes compétents, conformément aux programmes nationaux de développement. Au Bangladesh, l'UNOPS collabore avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de renforcer la résilience nationale.

45. **M^{me} Wegter** (Danemark) dit que le système des Nations Unies pour le développement a un rôle crucial à jouer dans l'intégration des considérations de genre et de climat, et que toutes les entités du système doivent contribuer à la fois individuellement et collectivement à la réalisation d'un objectif commun. Le nombre de programmes conjoints au niveau des pays portant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a diminué. Ces questions sont peut-être traitées individuellement, mais toute interprétation éventuelle de cette tendance serait la bienvenue. Dans le même ordre d'idées, l'intégration des considérations environnementales aux programmes et aux orientations a été réduite par les équipes de pays des Nations Unies, et tout avis sur cette évolution serait également apprécié. Il serait également intéressant de disposer d'une évaluation des obstacles auxquels se heurtent les efforts visant à intégrer les considérations de genre et de climat. Étant donné que de nombreuses questions transversales nécessitent une coopération à l'échelle du système et qu'aucune entité ne peut assumer à elle seule le rôle de chef de file sur une question donnée, les organismes devraient expliquer comment ils conjuguent leurs efforts pour traiter ces questions et surmonter les défis qui y sont liés.

46. **M^{me} Robledo López** (Mexique) dit que le système des Nations Unies pour le développement offre une assistance aux pays en intégrant les trois dimensions du développement durable par le biais de projets qui permettent d'exploiter les synergies existantes entre les organismes qui œuvrent au service des Conventions de Rio. Les solutions fondées sur la nature sont les mieux à même de faire avancer ces thématiques et il conviendrait de promouvoir une perspective transversale afin d'intégrer les questions de genre, les

droits humains et les perspectives intergénérationnelles dans les politiques environnementales et l'action climatique. Des ressources financières provenant de diverses sources devraient être mobilisées afin de financer les initiatives mises en œuvre par les parties intéressées. Les droits des peuples autochtones et des populations locales devraient être reconnus et respectés, et des ressources supplémentaires devraient être affectées à la réalisation des objectifs de développement durable. La coopération transversale et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe pourraient être améliorées de manière probante en rendant pleinement opérationnel le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, afin de catalyser l'assistance technique des organisations, entités et réseaux concernés. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies devraient jouer un rôle clé afin de garantir le respect des règles à cet égard.

47. **M. Hjielmaker** (Suède) dit qu'avant la tenue des prochaines sessions des conseils d'administration des entités basées à New York, des rapports ont été diffusés sur la manière dont ces entités contribuaient et répondaient aux attentes. Bien que la délégation suédoise apprécie les efforts considérables qui ont été déployés à cet effet ainsi que les résultats positifs obtenus en la matière, il est indispensable de s'éloigner des processus pour s'orienter vers des résultats qui traduisent davantage un développement conjoint. Les entités devraient s'approprier pleinement les programmes de réforme et de coordination et les intégrer dans leurs activités. Dans un contexte où l'ensemble du système s'approprie la réforme, la notion de conformité de la part d'un organisme semble très passive et dépassée, étant donné que la réforme est entrée dans sa cinquième année. L'octroi d'un financement au titre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ne peut plus être considéré comme un « élément supplémentaire » pour les divers organismes, fonds et programmes. En tant que donateur important, la Suède attend de toutes les entités des Nations Unies qu'elles s'approprient pleinement le processus et qu'elles y participent de manière dynamique, de manière à obtenir des résultats plus efficaces et plus efficaces en matière de développement conjoint. Les États Membres ont un rôle important à jouer en matière de financement ainsi qu'au sein des structures des conseils d'administration.

48. **M^{me} Castonguay** (Canada) dit que la délégation canadienne attend avec beaucoup d'intérêt les interventions concernant l'intégration des

considérations de genre et de climat. En outre, le Canada souhaite mieux comprendre ce que les équipes de pays des Nations Unies peuvent faire pour favoriser le financement conjoint au niveau national, aux fins d'une plus grande cohérence autour des priorités nationales, tout en évitant toute forme de concurrence et de chevauchements d'activités.

49. **M^{me} Kalis** (Royaume-Uni) dit qu'une direction solide de la part des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des responsables d'organismes est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable et soutenir les populations les plus vulnérables. Dans de trop nombreux cas, les responsables d'organismes ne respectent pas les exigences énoncées dans le cadre de gestion et de responsabilité, et le nombre de coordonnatrices et coordonnateurs résidents prenant part à l'évaluation et à la notation des responsables d'organismes ou à être consultés lorsque les organismes sélectionnent leurs représentants au niveau national, est insuffisant. Le cadre de gestion et de responsabilité sous-tend les réformes qu'instituent les Nations Unies au niveau national, de sorte que les organismes devraient jouer leur rôle en le mettant pleinement en œuvre. Les intervenantes et intervenants devraient indiquer quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour débloquer cette situation, dont l'importance n'est plus à démontrer, et réaliser des progrès décisifs à cet égard. Environ 50 % des Gouvernements des pays hôtes ont des difficultés à accéder aux compétences spécialisées des entités non résidentes, ce qui marque un recul par rapport à l'année précédente. Compte tenu de la myriade de défis auxquels se heurtent de nombreux pays, tout le savoir-faire du système des Nations Unies devrait être exploité afin de mieux répondre aux besoins des pays. Des informations plus complètes sur les mesures qui ont été prises afin de faciliter l'accès aux compétences spécialisées dans les domaines où les différentes entités ne sont pas présentes sur le terrain seraient les bienvenues. À la lumière des progrès continus qui sont enregistrés en matière de consolidation des services d'appui, il serait intéressant de savoir quels gains d'efficacité ont été réalisés grâce aux services administratifs communs et ce qui sera fait pour accélérer ces gains d'efficacité au cours de l'année à venir.

50. **M. Chang** (États-Unis d'Amérique) dit que les relations entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies revêtent une importance cruciale, car elles influent fortement sur leur capacité commune à répondre aux besoins des pays de programme et à atteindre les objectifs de développement durable, ainsi qu'à assurer le bon fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies.

Contrairement aux organismes, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents n'ont pas pour mandat de mener des projets ou de concrétiser les résultats des programmes. Les instances de l'Organisation et les États Membres doivent adopter une approche équilibrée pour gérer la dynamique entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes en donnant aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents les moyens de diriger et de coordonner efficacement les équipes de pays des Nations Unies tout en favorisant et en encourageant les initiatives et les actions conjointes des organismes. Forts de leur expérience du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion, les chefs de secrétariat devraient préciser quels domaines pourraient bénéficier d'une mise en œuvre complète, d'un affinement ou d'une révision, afin d'aider les organismes des Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à mieux collaborer pour répondre aux besoins des programmes de pays. La culture institutionnelle et la personnalité de chacune et de chacun ayant tendance à jouer un rôle dans les relations entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes, des idées pour aborder la question du conflit entre cultures et personnalités et assurer des relations harmonieuses seraient appréciées.

51. **M. van der Straaten** (Observateur du Royaume des Pays-Bas) dit que la délégation néerlandaise accueille avec satisfaction la meilleure cohérence qui sous-tend l'effort collectif que déploient les équipes de pays des Nations Unies sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Afin que l'accélération des efforts déployés au niveau des pays en vue d'atteindre les objectifs de développement durable se concrétise, il est essentiel que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents usent de leur pouvoir fédérateur pour faire en sorte que le système agisse à l'unisson et soit davantage que la simple somme de ses parties. Alors que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents entre dans sa cinquième année et a dépassé le stade initial, il faudrait que les résultats et l'impact sur le terrain soient plus visibles, notamment en ce qui concerne la réponse intégrée conjointe aux multiples crises. La véritable mesure du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement réside dans sa capacité à produire de meilleurs résultats sur le terrain. Toutefois, compte tenu des rapports récents faisant état d'un impact limité sur le terrain, il reste difficile de travailler conjointement et de manière cohérente à l'échelle de tous les pôles. L'intervenant se demande ce que les fonds, organismes et programmes des Nations Unies peuvent faire, en partenariat avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, pour relever ces défis, et

quelle action collective les États Membres peuvent entreprendre à cette fin. Des détails supplémentaires seraient les bienvenus concernant la manière dont la réforme du système de développement pourrait avoir plus d'impact sur le terrain, d'un point de vue transversal et dans une perspective de travail conjoint, afin de maximiser le plein potentiel des entités résidentes et non-résidentes.

52. **M^{me} Russell** [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que l'égalité des genres est une priorité pour l'UNICEF, compte tenu de l'action qu'il mène auprès des mères et des enfants, et de l'attention qu'il porte aux besoins des adolescentes. Si les besoins spécifiques des adolescentes ne sont pas pris en compte, elles risquent fort de devenir victimes du mariage d'enfants et d'autres problèmes débilissants. En conséquence, la question de l'égalité des sexes doit être intégrée dans l'ensemble des travaux du système des Nations Unies pour le développement, comme elle l'est dans les travaux du Fonds. L'UNICEF coopère étroitement avec d'autres organismes, tels qu'ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population, sur des questions telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines, qui touchent notamment les filles et les femmes, afin d'obtenir des résultats dans ces domaines. L'inégalité de genre constitue un défi dans tous les pays du monde et nécessite des approches globales afin d'être résolue.

53. L'UNICEF attache une grande importance au rôle qu'il joue dans le domaine de l'action climatique et s'efforce de réduire sa propre empreinte carbone. D'autre part, il contribue à sensibiliser les jeunes aux questions liées au climat et à prendre l'initiative de s'y attaquer. En outre, dans le cadre de ses activités, le Fonds s'emploie à aider les communautés à devenir plus résilientes et à s'adapter aux changements climatiques futurs. Au sein du système des Nations Unies, différentes entités concentrent leur attention sur divers aspects de l'urgence climatique et différents organismes apportent tous leur propre pierre à l'édifice. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont chargés de veiller à ce que les problèmes soient traités de manière globale en laissant les organismes faire leur travail tout en continuant de mettre l'accent sur les résultats.

54. L'UNICEF soutient la réforme du système des Nations Unies pour le développement et joue un rôle décisif auprès des équipes de pays des Nations Unies et dans le financement des programmes. La question de la direction est cruciale et, lors de sa récente réunion mondiale, le Fonds a défendu la nécessité de disposer de coordonnatrices et coordonnateurs résidents compétents

et dynamiques, capables de s'acquitter de leur rôle avec le soutien de tous les partenaires concernés. La mission qui consiste à venir en aide aux enfants du monde entier serait mieux remplie si les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pouvaient mener à bien leur travail. En tant qu'un des plus grands organismes œuvrant sur le terrain, l'UNICEF appuie les efforts d'intégration et s'implique dans une programmation conjointe aux côtés d'autres organismes, avec plus ou moins de succès. Avant de s'engager dans une programmation conjointe, il incombe aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de déterminer quels sont les meilleurs acteurs pouvant s'acquitter d'une tâche spécifique dans un contexte donné. Dans tous les cas, il y a lieu de continuer à mettre l'accent sur les résultats, lorsqu'il s'agit de décider qui est le plus apte à accomplir le travail en question. Le Fonds respecte pleinement le cadre de gestion et de responsabilité et s'efforce de renforcer les capacités de ses propres équipes, conformément aux dispositions du cadre, tout en soumettant des rapports cohérents à son conseil d'administration.

55. **M. Moreira Da Silva** [Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)] dit que son Bureau s'appuie entièrement sur une approche collaborative, car son travail est essentiellement dicté par la demande au niveau national et les requêtes formulées par les Gouvernements et les autres organismes des Nations Unies. À cet égard, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle essentiel, puisque, par définition, il leur revient de choisir la meilleure approche à adopter dans le cadre des programmes conjoints. La programmation conjointe ne se borne pas à être un indicateur de présence, mais représente plutôt un moyen d'accroître les connaissances et les capacités. L'UNOPS contribue activement à tous les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dont il est signataire, leur apportant l'expertise qu'il a acquise auprès des centres régionaux.

56. L'intégration de la prise en compte des questions de genre est une pratique établie, qui est une composante essentielle de tous les projets de l'UNOPS. Il y a très peu de programmes conjoints sur l'égalité des genres, car cette question a été incorporée dans tous les programmes. La passation de marchés peut contribuer à renforcer l'égalité femmes-hommes lorsque les femmes jouent un rôle de premier plan au sein des entreprises et de l'activité économique. Au Yémen, par exemple, il y a un projet qui a obtenu d'excellents résultats à cet égard. Dans d'autres domaines, tels que l'énergie, où l'appropriation est plus difficile à établir, un

financement nettement plus important est indispensable, ainsi que la contribution de tous les organismes à la mise en œuvre des projets. Les infrastructures sont essentielles à la transition énergétique, qui nécessite la mobilisation de nombreux organismes, afin de garantir l'accessibilité financière et la sécurité. L'UNOPS est en train de mettre au point un cadre de résultats optimisé qui utilisera tous les indicateurs disponibles pour améliorer le respect du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité en ce qui concerne la mise en œuvre. Dans le cadre du plan d'intervention complet, l'UNOPS est tenu de faire rapport à son Conseil d'administration sur une base mensuelle.

57. Des évaluations des besoins sont en cours dans les domaines de l'infrastructure et de la passation de marchés. Ces évaluations peuvent se révéler utiles non seulement aux partenaires et aux autres organismes, mais aussi aux pays en développement une fois que les stratégies, les programmes conjoints et la participation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents auront été précisés, car elles peuvent servir à éclairer les décisions relatives aux politiques, aux programmes et aux stratégies. Cette pratique est en cours d'application dans huit pays pilotes et sera bientôt mise en œuvre dans tous les domaines d'intervention de l'UNOPS. Des approches durables pour la mise en œuvre de toutes les activités ont été incluses dans le nouveau plan stratégique.

58. En tant qu'organisation qui se concentre uniquement sur les opérations et la mise en œuvre, l'UNOPS pourrait soutenir la réduction des risques de catastrophe en renforçant la résilience des communautés au sein desquelles il travaille et en comblant les lacunes de mise en œuvre des Gouvernements dans les domaines de l'infrastructure et des chaînes d'approvisionnement. Une évaluation des infrastructures pourrait permettre d'identifier les éléments critiques des systèmes d'infrastructure nationaux, afin de donner la priorité aux investissements résilients. Une connaissance du contexte spécifique de chaque pays est cruciale pour la prise de décision en matière d'investissements. Les évaluations pourraient également permettre d'identifier et de saisir les opportunités visant à mettre en place des chaînes d'approvisionnement résilientes, par exemple en encourageant la diversification des fournisseurs. En se concentrant sur les infrastructures, le Bureau a réussi à renforcer efficacement la collaboration entre les différents piliers aux fins de la réduction des risques de catastrophe en aidant les partenaires de développement et les Gouvernements à bâtir une infrastructure résiliente face aux catastrophes et à accroître la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles. Le projet de relèvement au Zimbabwe après

le passage du cyclone Idai, par exemple, est en cours de réalisation en partenariat avec la Banque mondiale et les Nations Unies pour faire face aux besoins immédiats et à moyen terme de reprise après un sinistre des communautés touchées par les catastrophes, en collaboration avec plusieurs autres organismes.

59. **M^{me} Russell** [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que le Fonds a récemment participé à une réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) avec le Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Pour la première fois, l'ensemble des Nations Unies s'engagerait à renforcer les activités de plaidoyer en faveur de la réduction des risques de catastrophe en tenant compte des besoins des enfants, ce qui ferait progresser les efforts collectifs d'intégration qui sont déployés à cet égard. Le mandat de l'UNICEF est double : faire face aux catastrophes et adopter une approche intégrée du développement à long terme. Au cours des deux années précédentes, le Fonds a codirigé les efforts interinstitutions visant à accélérer l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les efforts humanitaires. Il a soutenu une étude menée sur le financement de la lutte contre les catastrophes, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Le financement est essentiel pour accélérer les progrès accomplis en matière de réduction des risques de catastrophe. Il est essentiel de reconstruire en mieux après les catastrophes, et ce principe occupe une place prépondérante dans l'appui qu'apporte l'UNICEF aux Gouvernements lorsqu'ils mènent leurs efforts de relèvement.

60. Depuis 2012, l'UNICEF est membre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, qui aide les Gouvernements à renforcer leurs capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques et sert de plateforme pour une coopération interpilliers. L'initiative « Aujourd'hui et demain » lancée l'année précédente, combine, pour la première fois, un mécanisme inédit qui tiendra compte des besoins des enfants lors de futures catastrophes cycloniques avec une gestion des risques actuels afin de renforcer la résilience et de réduire les pertes liées aux catastrophes. Au niveau national, des efforts conjoints avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le PNUD ont aidé le

Myanmar à établir un plan de gestion des catastrophes pour l'État shan. Ce plan est adapté aux besoins des enfants et comprend des mesures visant à renforcer la résilience aux changements climatiques. D'autres solutions de cette nature s'avèrent indispensables pour couvrir l'ensemble du continuum des catastrophes. Le travail qu'accomplit le système des Nations Unies devrait couvrir l'ensemble des piliers, l'objectif étant de saisir les multiples opportunités qui s'offrent pour concilier les sphères du développement et de l'action humanitaire en vue de favoriser la réduction des risques de catastrophe. Pour ce faire, la mise en place de mécanismes de financement plus souples s'impose afin d'associer activités humanitaires et activités de développement, et de s'assurer un appui en vue d'obtenir des résultats mieux intégrés et plus durables.

61. **M^{me} Mizutori** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe), intervenant par visioconférence, dit que la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) fournit des orientations essentielles sur les priorités pour les années à venir. L'intervenante demande instamment à l'ensemble du système des Nations Unies de renforcer son appui à l'application des volets essentiels du Cadre de Sendai, y compris le renforcement des moyens de mise en œuvre, en améliorant l'accès aux données, aux technologies et aux financements, et en renforçant les capacités, notamment dans les pays en situation particulière.

62. La mise en œuvre de l'initiative « Alertes précoces pour tous », codirigée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), est un parfait exemple d'entités qui renforcent la collaboration interpilliers et promeuvent l'intégration de la réduction des risques de catastrophe. Les alertes précoces et actions rapides sont les moyens les plus concrets permettant de sauver des vies et des moyens de subsistance, en plus d'être des éléments majeurs des mesures de réduction des risques de catastrophe et des politiques d'adaptation aux changements climatiques. L'initiative vise à couvrir l'ensemble de la planète, d'ici à 2027, avec des systèmes d'alerte précoce multidangers de bout en bout, qui sont efficaces, et qui favorisent une capacité d'intervention rapide. Seule la moitié des États Membres dispose actuellement d'un tel système, et même dans ces États, la couverture n'est pas toujours étendue. En conséquence, l'ensemble du système des Nations Unies s'est joint à l'initiative, en vue de tirer parti de l'expérience acquise pour garantir que les quatre

pilliers d'un dispositif efficace d'alerte rapide soient présents dans tous les pays.

63. Le premier pilier, qui est consacré aux informations sur les risques est dirigé par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; le deuxième pilier, qui est consacré à la prévision et à la surveillance, est dirigé par l'OMM ; le troisième pilier, qui est consacré aux dispositifs d'alerte rapide et aux communications, est piloté par l'Union internationale des télécommunications ; et enfin, le quatrième pilier, qui est consacré à l'état de préparation sur le terrain aux fins d'une action rapide, est dirigé par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Plusieurs autres entités, dont l'UNICEF, le PNUD, ONU-Femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Vivres pour la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, se sont jointes à l'initiative. Le Secrétaire général a sélectionné 30 pays très vulnérables où l'on portera les premiers efforts. Le système des Nations Unies commencera bientôt à coopérer avec des équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin d'évaluer l'état actuel des dispositifs d'alerte rapide dans chacun de ces pays. Une fois que les lacunes auront été recensées, un soutien sera apporté aux Gouvernements afin qu'ils soient en mesure d'établir un plan visant à combler ces lacunes et à accéder au financement. Cette initiative ambitieuse pourrait être mise en œuvre avec succès si les Nations Unies s'unissaient véritablement.

64. **M^{me} Tarnutzer** (Observatrice pour la Suisse) dit qu'avec la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui entre dans sa cinquième année, l'accent devrait être mis sur les résultats et l'impact, plutôt que sur les processus. Il serait intéressant de savoir comment les organismes font face aux défis communs et tirent parti des enseignements dans les domaines d'engagement conjoint. Le nouveau cadre intégré de résultats donne un aperçu de ces domaines d'engagement commun et fait ressortir les indicateurs communs et complémentaires que partagent plusieurs organismes. Les perspectives individuelles et collectives sur les réalisations, les défis et la gestion des connaissances dans ces domaines d'engagement commun seraient les bienvenues.

65. **M. Bultrikov** (Kazakhstan) dit qu'en ce qui concerne l'intégration des trois dimensions du développement durable, le Gouvernement kazakhstanais a proposé une initiative visant à établir un centre régional des Nations Unies pour les objectifs de développement durable dans la ville d'Almaty (Kazakhstan), où 18 organismes des Nations Unies

dotés de mandats régionaux et sous-régionaux sont déjà présents. Le centre s'efforcera de coordonner les activités de ces organismes, qui œuvrent tous à la réalisation des objectifs dans cette région. Compte tenu des préoccupations soulevées quant à la coordination entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes au niveau régional, l'intervenant se demande si l'UNOPS serait en mesure de mettre en œuvre des projets dans la région, en collaboration avec différents organismes, en vue de la réalisation des objectifs.

66. **Le Président** dit que les responsabilités et mandats devraient être clairement délimités. Si l'on tient compte des avantages comparatifs et concurrentiels, il convient de reconnaître que le système des Nations Unies ne peut pas tout faire. Aucun engagement irréalisable ne devrait être pris et il faudrait davantage rationaliser et synchroniser les activités. Il conviendrait de fournir davantage de détails sur la manière dont les opérations des divers organismes sur le terrain ont été améliorées par le repositionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des informations supplémentaires sur la manière dont le financement affecte les travaux menés sur le terrain et l'établissement des priorités seraient également les bienvenues, étant donné que les bailleurs de fonds ont, dans bien des cas, leurs propres impératifs à prendre en compte. L'objectif de l'Organisation des Nations Unies est d'aider les États Membres à réaliser leurs priorités ainsi que les objectifs de développement durable afin d'améliorer le bien-être de leurs populations. L'intervenant se demande donc si l'intégration de questions spécifiques n'entraverait pas la capacité des États Membres de déterminer leurs propres priorités nationales. En ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, l'UNICEF a joué un rôle très important au Zimbabwe pendant la pandémie de COVID-19. Dans la perspective de la prochaine réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, il faut des informations complémentaires sur la manière dont la réduction des risques de catastrophe est intégrée pour améliorer la riposte en cas de pandémie.

67. **M^{me} Russell** [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que l'UNICEF a mené une évaluation sur les engagements conjoints en 2021 et en a communiqué les résultats aux autres organismes et États Membres. Cette évaluation a montré qu'un dialogue constructif avec les Gouvernements était essentiel et qu'il convenait de combler les lacunes en matière de capacités. À cette fin, les organismes doivent en permanence réévaluer et partager les informations. Le Fonds s'est engagé à

veiller à ce que son travail sur le terrain tienne compte des données et des recherches existantes, ainsi que de l'expérience acquise en la matière. Les organismes des Nations Unies doivent respecter leurs mandats et leurs domaines d'expertise tout en s'efforçant de renforcer les capacités des Gouvernements. C'est en mettant à la disposition des Gouvernements un soutien, des orientations, des données de recherche et une expérience accumulée dont ils peuvent tirer parti que ces organismes peuvent aider les pays intéressés à résoudre les problèmes en cause.

68. La réforme du système des Nations Unies n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de parvenir à une fin, à savoir aider les pays à mieux faire. Les différentes composantes du système ne doivent pas s'enliser dans des processus lorsqu'elles s'emploient à atteindre cet objectif. Les organismes devraient être autorisés à remplir leur mandat, tout en étant tenus de rendre des comptes et en travaillant en étroite collaboration avec les Gouvernements. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pourraient jouer un rôle important en coordonnant ces efforts et en mettant l'accent sur les questions relatives aux droits humains et aux droits de l'enfant. Alors que les fonds préaffectés sont un carcan, des mécanismes de financement plus souples ont permis aux organismes des Nations Unies de réagir rapidement aux faits nouveaux et de prendre des décisions sur l'affectation des fonds. Le travail effectué par l'UNICEF est fondé sur les descriptifs de programmes de pays, qui ont été élaborés en concertation avec les Gouvernements et conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ces concertations ont permis au Fonds d'aider les Gouvernements en mettant son expertise au service de leurs priorités. La coordination n'est pas chose facile dans la pratique, mais des progrès sont en cours.

69. **M. Moreira Da Silva** [Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)] dit que les évaluations des projets devraient être utilisées de manière plus cohérente et plus fréquemment, afin de favoriser la gestion des connaissances entre organismes et de permettre à ces entités et aux Gouvernements de tirer des enseignements des résultats obtenus. L'UNOPS participe à des coalitions thématiques régionales, qui ont été mises sur pied par des commissions régionales et des plateformes de collaboration régionale afin de rassembler des connaissances à l'intention des équipes de pays des Nations Unies. Le projet de relèvement au Zimbabwe après le passage du cyclone Idai inclut plusieurs organismes qui travaillent ensemble pour faire face aux besoins immédiats et à moyen terme de reprise après un

sinistre des communautés touchées par les catastrophes. Sa mise en œuvre est un bon exemple de collaboration entre plusieurs organismes, chacun ayant des mandats programmatiques et normatifs spécifiques.

70. L'UNOPS se trouve dans une position unique en son genre qui se caractérise par une grande adaptabilité, car, bien que présent dans de nombreux pays, sa présence est liée à des projets spécifiques et n'est pas permanente. Dans le cadre de ses activités, il est donc fortement tributaire des conseils et des orientations que lui fournissent les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour faciliter l'exécution des projets. Toutefois, l'UNOPS et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents disposent de structures opérationnelles complètement différentes. L'UNOPS travaille, dans bien des cas, à partir d'un bureau multipays, qui peut couvrir jusqu'à sept pays, ce qui l'oblige à collaborer en permanence avec sept coordonnatrices et coordonnateurs résidents ou plus. Cette situation peut s'avérer difficile, surtout lorsqu'elle est compliquée par l'éloignement et les conditions géographiques du pays. La coordination et la collaboration sont encore plus cruciales dans les domaines où il n'y a pas d'organisme ou d'entité chef de file spécifique, comme dans le domaine de l'énergie. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nature interdépendante des crises et les projets devraient donc être multidimensionnels quant à leur objectif et à leur approche thématique afin de rester pertinents. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pourraient apporter de la cohérence et de l'homogénéité à ces projets.

71. L'UNOPS pourrait aider d'autres organismes et Gouvernements à faire avancer le programme de financement du développement en suscitant la demande et en créant des conditions propices à l'élaboration de projets financables de qualité, par le biais de l'assistance technique, du renforcement des capacités, de la conception d'infrastructures et de projets, et de partenariats.

La séance est levée à 13 heures.